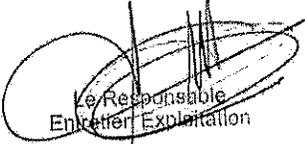


ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Charente-Maritime,  
Monsieur le Directeur des Infrastructures du Département de la Charente-Maritime (Agence territoriale  
de Saint Jean d'Angély),  
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente-Maritime,  
Madame la Présidente du FSSH Cycliste de Saint Hilaire de Villefranche

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera  
adressée à :

Monsieur le Maire de Saint Hilaire de Villefranche,  
Monsieur le Maire de Juicq,

Fait à La Rochelle,  
Le 16 AVR. 2024  
La Présidente du Département,  
Par délégation,  
  
Le Responsable  
Entretien Exploitation  
J.F. SALANON